

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 septembre 2023

Publié le : 09/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 5, 6, 7, 8, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 20, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 10, 57.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h19.

**Étaient présents** : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°14), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°4), M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à partir de la question n°28), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°2), M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°28), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Christophe LIME (à partir de la question n°28), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°8), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°12), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°35 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°31 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalèze : M. René BLAISON (à partir de la question n°2) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauceulle : M. Alain ROSET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°4) Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD (jusqu'à la question n°44 incluse) Devecey : M. Gérard MONNIEN Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS François : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND (à partir de la question n°2) La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir de la question n°4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir de la question n°2) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (à partir de la question n°4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Philippe GUILLAUME Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN (jusqu'à la question n°28 incluse) Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°5) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLAT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pirey : M. Patrick AYACHE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Pascal DERIOT Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance** : M. Florent BAILLY

**Procurations de vote** : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°36), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°32), M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Jacques ADRIANSEN à Mme Martine LEOTARD (à partir de la question n°29)

Délibération n°2023/2023.06655

Rapport n°51 - Réalisation d'un bâtiment à usage numérique à Planoise dans le cadre de NPNRU

## Réalisation d'un bâtiment à usage numérique à Planoise dans le cadre du NPNRU

**Rapporteur** : M. Sébastien COUDRY, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	30/08/2023	FAVORABLE
Commission n° 3	30/08/2023	FAVORABLE
Bureau	14/09/2023	FAVORABLE
Conseil de Communauté	28/09/2023	FAVORABLE

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « AP/CP PNRU »	Montant AP : 20 421 815 € Montant CP 2023 : 3 185 100 € Montant de l'opération : 2 281 538 €
<b><i>Sous réserve du vote de l'augmentation d'AP en DM2 2023</i></b>	

### Résumé :

Le Conseil de communauté du 03 octobre 2022 a adopté à l'unanimité le principe de la construction d'un bâtiment à usage numérique à Planoise et de l'animation des espaces publics détenus par GBM au sein du projet par elle-même ou par un tiers à recruter.

Le présent rapport a pour objectif de faire un point d'étape sur ce projet et propose d'adapter l'engagement de la collectivité afin de tenir compte des coûts actualisés du projet en phase APD.

### I. Rappel du contexte

Le projet de construction d'un bâtiment à usage numérique à Planoise s'inscrit dans le cadre du volet économique du NPNRU visant à réaliser des investissements dans le quartier devant permettre à ses habitants de se mobiliser, de se former, de s'engager dans une dynamique professionnelle.

Planoise est reconnu comme « quartier d'excellence numérique » depuis 2015 et profite déjà de la présence de plusieurs acteurs qui agissent notamment en matière de formation aux métiers du numérique. L'association Fabrique numérique Besançon est basée au centre d'affaires de quartier au 10 rue Picasso.

La réalisation d'un bâtiment « totem » dédié aux usages et pratiques numériques s'appuie sur la construction d'un ouvrage R+4 d'environ 2900 m<sup>2</sup> innovant, énergétiquement performant à l'angle des rues du Piémont et du Luxembourg sur une parcelle d'environ 2700 m<sup>2</sup>.

### II. Point d'étape et organisation de la phase de construction

La réalisation de l'ouvrage s'appuie sur 2 co-maîtres d'ouvrage :

- GBM pour son propre compte et la réalisation d'espaces publics au sein de l'ensemble (via un mandat passé avec la SPL T25),
- Sedia agissant pour le compte d'Aktya avec une cession via une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Les 2 maîtres d'ouvrage agissent au sein d'un groupement de commandes, chaque partie étant propriétaire de sa partie en volume selon une clé de répartition représentative de l'investissement consenti par les 2 parties.

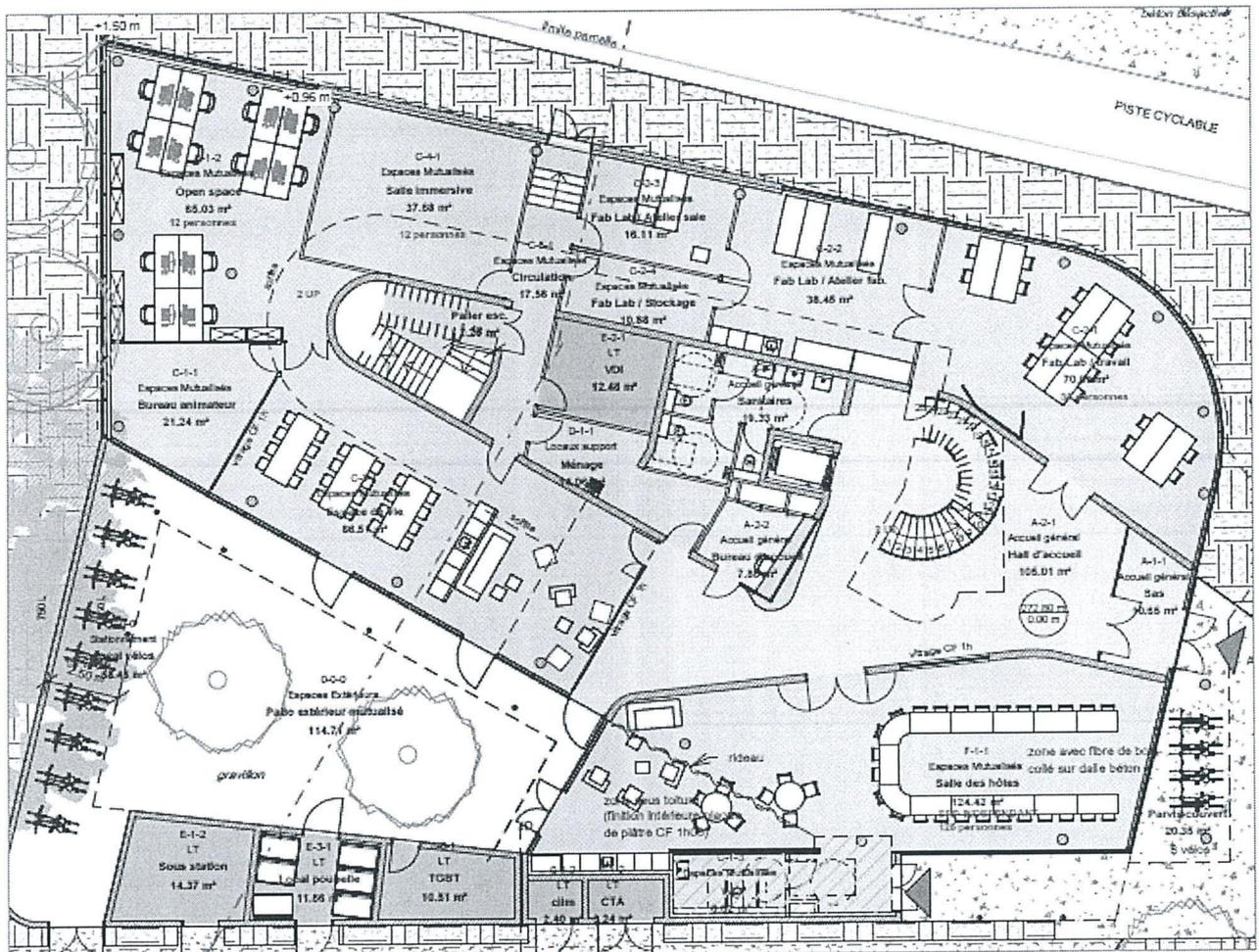
A ce stade d'avancement du projet et en conformité avec la délibération du 03 octobre 2022, GBM est engagé à hauteur de 1 482 727 €.

### III. Perspectives et participation de GBM

Pour développer son action publique spécifique : primo accueil, animations thématiques et formations, gestion des espaces de coworking pour les candidats à la création d'activité, salle technique, FabLab grand public, espace de convivialité mutualisé, espace d'animation partagé, GBM a besoin d'acquiescer et d'occuper 100 % des surfaces privées du RDC.

La forte évolution des coûts de la construction constatée depuis 2019 (origine du projet) et les précisions apportées en phase APD sur la programmation (finitions et équipements techniques) font évoluer à la hausse le montant prévisionnel de l'opération. Il passe de 8 147 434€ HT à 10 664 000€ HT.

#### Plan RDC (en bleu clair les surfaces privées GBM)



Le souhait de GBM de faciliter les accès aux usages numériques à l'échelle de son territoire et de se doter d'un équipement fédérateur en capacité de conduire cet engagement nécessite donc l'ajustement à la hausse de sa participation au sein de ce programme afin d'obtenir les surfaces nécessaires.

C'est pourquoi il est proposé que GBM adapte sa participation financière et confirme son acquisition de 100% des surfaces privées du RDC et une quote-part des surfaces communes soit environ 600m<sup>2</sup>.

Cela se traduit par une ligne de crédits au PPI qui passe de 1 482 727€ à 2 281 538€ soit une augmentation de 798 811€.

Il est précisé que ces coûts ne concernent que les coûts de travaux et de MOE. Les honoraires dus au titre du mandat d'AMO passé avec T25 et les équipements (mobilier et techniques) des surfaces occupées par GBM devront faire l'objet d'autres lignes de crédits.

Coûts de l'opération et de MOE en phase APS 2020	8 147 434,00€ HT	
Participation de GBM inscrite au PPI	1 482 727,00€	
Coûts de l'opération en phase APD 2023	10 664 000,00€ HT	
Participation GBM pour l'acquisition d'environ 600m <sup>2</sup> en phase APD : - 500m <sup>2</sup> de surfaces privatives - 100m <sup>2</sup> de quote-part des surfaces communes	2 281 538,00€	+ 798 811,00€

Mmes Frédérique BAEHR (1), Marie ETEVENARD (1), Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (2), Nicolas BODIN (1), Marcel FELT (1), Anthony POULIN (1), Pascal ROUTHIER (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'augmentation de la participation de GBM au sein du bâtiment « le numérique » à Planoise à hauteur de 2 281 538 € soit une augmentation de 798 811 € par rapport à son engagement initial inscrit au PPI ;
- l'inscription des crédits nécessaires à l'occasion de la décision modificative n° 2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 11

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Florent BAILLY  
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon